

# LES ACTIVITES DU CONSEIL COMMUNAL

## Généralités

Depuis la parution du dernier numéro de «Ons Stad» en novembre 1980, le conseil communal a tenu dix séances, dont cinq eurent lieu au seul mois de décembre.

Cette accumulation de réunions s'explique par le fait que c'est toujours à cette époque de l'année que le conseil communal se prononce sur le budget de l'exercice à venir.

Nombreuses sont alors les interventions des conseillers communaux qui profitent de l'occasion, non seulement pour exposer leurs points de vue sur la politique financière en général, mais également pour faire un peu de «politique de quartier» en présentant les revendications intéressantes directement «leurs» électeurs.

Cette année on compta les interventions de seize conseillers, auxquelles il faudra ajouter l'exposé du rapporteur du budget et les réponses des membres du conseil échevinal.

De plus, une partie importante des débats fut à nouveau consacrée aux «questions» posées par les conseillers, car il y eut 50 questions, présentées par une quinzaine de conseillers.

A l'approche des élections communales, les conseillers vont sans doute encore faire usage de ce droit d'initiative dans une plus large mesure.

## Décisions prises

### Autobus

Dans sa séance du 16 mars 1981 le conseil communal a augmenté les tarifs des autobus.

La majoration est en moyenne de 20%.

Elle a pour but de maintenir à un niveau défendable la couverture des charges du service par des recettes qui lui sont propres. Cette couverture qui, au début des années 1960, avait été encore supérieure à 50%, s'est régulièrement dégradée au cours des années. Tombée à 30,18% en 1975, elle put être légèrement redressée par l'effet des majorations intervenues en 1976, en 1977 et en 1979. Aujourd'hui, elle

n'est plus que de 29,13%. L'augmentation actuellement proposée, devrait pouvoir porter la couverture jusqu'à concurrence de 33% des dépenses ordinaires.

En d'autres termes, les recettes ordinaires provenant de la vente des billets, tickets à oblitérer, abonnements et autres titres de transport qui au budget 1981 sont estimées à 100 millions, atteindront après la majoration prévue une augmentation de l'ordre de 20 millions par an.

Il mènerait trop loin d'entrer dans les détails de l'incidence de la majoration sur les différentes catégories du tarif. Mais il est peut-être intéressant de relever que la grande majorité des usagers se sert de billets simples et de tickets à oblitérer, les recettes globales provenant, en effet, à raison de 84%, de la vente de ces deux catégories de titres de transport.

Il a été profité des mesures prises pour modifier deux particularités du tarif en vigueur.

D'abord, ont été maintenues les réductions dont bénéficient les personnes âgées de plus de 65 ans sur les tickets à oblitérer et sur les abonnements, mais non sur le billet. Cette mesure est motivée par la nécessité de réagir contre un recours toujours plus grand aux billets au détriment des autres titres de transport et de réduire la durée des arrêts et faciliter le travail des chauffeurs.

Ensuite, ont été élargies de façon notable les réductions de tarifs en faveur des familles. Jusqu'à présent ces réductions étaient limitées aux membres des seules familles nombreuses ayant à charge au minimum 3 enfants de moins de 21 ans, et encore seulement, si le revenu de ladite famille était inférieur à 100.000 francs au n. i. 100 par an. Le tarif proposé fait abstraction de toute limitation de revenu et étend en outre le bénéfice des réductions à toutes les familles ayant au moins 2 enfants à charge.

Les principaux tarifs seront publiés au compte rendu analytique des séances du conseil communal.

## Budget 1981

*Le budget pour l'exercice 1981 a été approuvé le 19 décembre 1980 par les voix de la majorité contre celles de l'opposition.*

*Il se présente comme suit:*

– recettes ordinaires	4.917.933.000	
– dépenses ordinaires	4.867.196.000	
		50.737.000
boni		
– recettes extraordinaires	78.199.000	
– dépenses extraordinaires	1.302.780.000	
		1.224.581.000
déficit		
déficit général		1.173.844.000

Il mènerait trop loin d'entrer ici dans les détails de ce budget. Mais voici quelques considérations extraites du discours du bourgmestre, lors de la présentation du document dans la séance du 1er décembre 1980.